

PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Champs a décidé de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme sur son territoire.

Actuellement, la commune n'est dotée d'aucun document d'urbanisme et est donc de ce fait soumise au principe de constructibilité limitée, restreignant les possibilités d'accueil de nouvelles constructions à l'intérieur des parties urbanisées du territoire communal.

Les élus souhaitent aujourd'hui élaborer un PLU pour pouvoir réfléchir à l'organisation du territoire communal.

Le P.L.U. constitue le document fondamental de la planification urbaine locale. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

L'objectif de cette élaboration est de tracer les perspectives d'aménagement de la commune sur les 10 ans à venir afin de pouvoir répondre au mieux aux différents enjeux.



Seront mis à votre disposition au fur et à mesure de l'état d'avancement de la procédure un certain nombre de documents vous permettant d'appréhender cette procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- Un document intitulé « Qu'est-ce que le PLU ? » expliquant le contenu et la procédure de ce document d'urbanisme.
- Le Porter à connaissance recensant les Servitudes d'Utilité Publique et les contraintes qui s'appliquent sur le territoire communal
- Une synthèse du diagnostic communal permettant d'appréhender le territoire communal et définir les enjeux de développement et de protection.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, expliquant le projet communal et des documents graphiques traduction de ce document projet.....

Cette phase actuelle dite "de concertation" vous permet donc d'être associé à cette procédure d'élaboration du P.L.U. et d'émettre un avis sur les objectifs communaux et les orientations définies.

Un registre est mis à votre disposition pour nous faire part de vos remarques et suggestions